

ARTICLES	U11 FEMININ	U11 MASCULIN
1 – Déroulement de la saison	3 phases réparties sur la saison : Phase 1 : 3 journées de rencontres jusqu'aux vacances de Toussaint. Phase 2 : 5 journées de rencontres en phase aller, des vacances de Toussaint aux vacances de Noël. Phase 3 : 10 journées de rencontres en phase aller-retour (poules de 6 équipes).	
2 – Joueurs(es)	Peuvent participer à ces rencontres les joueurs et les joueuses licenciés en U10, U11 et U9 ayant un sur-classement départemental.	
3 – Mutualisation possible entre associations	Ententes et Ententes de CTC	
4 – Formes de jeu	4c4 avec 2 oppositions / équipe (appelées oppositions 1 et 2) de niveaux différents pour chaque équipe (équipe de 8 à 12 joueurs) Les équipes qui ne sont pas au complet le jour de match doivent quand même participer à la rencontre afin que les enfants présents jouent.	
5 – Matériel et équipements	Ballon Taille 5 sur grand terrain Paniers à 2.60m du sol	
6 – Horaires des rencontres	Les rencontres doivent débuter entre 10h et 16h le samedi. L'association recevant fixe l'horaire et le communique à l'association visiteuse au plus tard le mardi précédant la rencontre.	
7 – Durée d'une opposition et déroulement d'une rencontre	Chaque opposition joue quatre périodes de 3 minutes avec arrêt du chronomètre selon les règles F.F.B.B. Pause de 30 secondes entre chaque période (Quart-temps). L'ordre de déroulement des périodes est le suivant : <ol style="list-style-type: none"> 1. opposition 2 : 1^{ère} période 2. opposition 2 : 2^{ème} période 3. opposition 1 : 1^{er} période 4. opposition 1 : 2^{ème} période 5. opposition 2 : 3^{ème} période 6. opposition 2 : 4^{ème} période 7. opposition 1 : 3^{ème} période 8. opposition 1 : 4^{ème} période Pas de mi-temps En cas d'égalité, une seule prolongation de 2 minutes si nécessaire avec l'opposition 1 (cf : art 11 et 12).	
8 – Répartition de l'effectif au sein de l'équipe	L'entraîneur répartit avant le début de la rencontre son effectif en 2 oppositions de 4, 5 ou 6 joueurs, appelées oppositions 1 et 2. La différence entre le nombre de joueurs des oppositions 1 et 2 doit être inférieure ou égale à un joueur. Les deux oppositions sont de niveaux décroissants, l'opposition 1 étant constituée des meilleurs éléments. En aucun cas l'effectif d'une opposition ne peut être supérieur à 6 joueurs. Dans le cas de mixité, mettre le prénom en entier. Dans le cas où une équipe se déplace avec un effectif de 7 joueurs, l'opposition 2 aura 3 joueurs et sera forfait (0 points pour cette opposition et 3 points pour l'opposition 2 adverse).	
9 – Entrée en jeu	<p><u>OPPOSITION DE 5 JOUEURS :</u></p> <p>- Chaque joueur doit jouer au minimum 3 périodes (1 seul joueur peut jouer 4 périodes)</p> <p><u>OPPOSITION DE 6 JOUEURS :</u></p> <p>- Chaque joueur doit jouer au minimum 2 périodes et maximum 3 périodes (aucun joueur ne joue 4 périodes)</p> <p><u>Entrée en jeu sur blessure (noté B sur la feuille) ou 5 fautes personnelles :</u></p> <p>S'il reste un joueur de l'opposition disponible sur le banc, il entre en jeu jusqu'à la fin de la période ; son entrée est notée R sur la feuille de marque, et ses fautes personnelles éventuelles lui sont imputées normalement.</p> <p>S'il ne reste plus de joueur de l'opposition disponible sur le banc, deux cas se présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Cas 1 : il s'agit d'une opposition 1 :</u> Le joueur sorti est remplacé jusqu'à la fin de la rencontre par un joueur choisi par l'entraîneur dans l'effectif de l'opposition 2 ; il est alors inscrit en rouge comme joueur sur la feuille de marque sur une ligne restante de l'opposition 1 et cumule ses fautes personnelles des oppositions 1 et 2. Si le joueur sorti sur blessure peut reprendre le jeu après s'être fait soigner, il reprend sa place sur le terrain au premier ballon mort. - <u>Cas 2 : il s'agit d'une opposition 2 :</u> L'équipe finit la rencontre à trois, voire à deux joueurs, sauf dans le cas d'un joueur blessé pouvant reprendre le jeu après s'être fait soigner, qui reprend sa place au premier ballon mort. Un joueur de l'opposition 1 ne peut jouer en aucun cas en opposition 2. 	

ARTICLES	U11 FEMININ	U11 MASCULIN
10 – Règlement de jeu d'une opposition	<p>Règlement F.F.B.B. sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tirs à 3 points validés à l'extérieur de la Zone Restrictive. • Sur remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas le ballon. • 5 fautes personnelles par joueur par rencontre. • pas de décompte des fautes d'équipe. • Pas de remplacement de joueurs sauf sur 5eme faute personnelle ou blessure (cf : art 9). • tir de lancer-franc sur les pointillés du cercle de la zone restrictive ou distance équivalente. • Lors de la dernière période de chaque opposition, toute faute personnelle donne lieu à tir de deux lancer-francs par le joueur lésé, à l'exception des fautes offensives de l'équipe contrôlant le ballon ; cette règle s'applique également lors de la prolongation éventuelle. • La première période de l'opposition 2 débute par un entre-deux. Dans toutes les situations suivantes d'entre-deux (début d'opposition et ballon tenu), les équipes alterneront la possession du ballon pour les remises en jeu (règle de la possession alternée avec la flèche à la table de marque). • Non application des règles de retour en Zone -3 secondes- 5 secondes - 8 secondes - 24 secondes, (sauf arrangement entre les entraîneurs avant le début de la rencontre). 	
11 –Résultat de la rencontre	<p>A l'issue de chaque période d'une opposition, le score de l'opposition est enregistré selon le barème suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • victoire dans une période : 3 points • résultat nul dans une période: 2 points • défaite dans une période: 1 point • Forfait pour effectif incomplet sur une période 0 point <p>L'équipe comptant le plus de points au terme des 8 périodes est déclarée vainqueur de la rencontre. En cas d'égalité de points à l'issue de la rencontre, les oppositions 1 de chaque association disputent une prolongation (voir article 12) L'équipe dont l'opposition 1 remporte la prolongation est déclarée vainqueur de la rencontre. En cas d'égalité à l'issue de la prolongation, le résultat est match nul.</p>	
12 – Déroulement de la prolongation	<p>La prolongation, d'une durée de deux minutes, se déroule entre les oppositions 1.</p> <p>L'entraîneur choisit 4 joueurs parmi les joueurs disponibles de son opposition 1 (complétée éventuellement par un ou deux joueurs de l'opposition 2 entrés en opposition 1 au cours de la rencontre au titre de l'article 9).</p> <p>Les joueurs désignés disputent toute la prolongation en conservant les fautes personnelles qu'ils ont commises au cours de la rencontre.</p> <p>Si un joueur commet sa 5ème faute personnelle ou se blesse durant la prolongation, l'article 9 s'applique en considérant que la prolongation fait partie de la rencontre</p> <p>Si elle ne peut plus présenter qu'un joueur sur le terrain, la rencontre est déclarée remportée par l'autre équipe.</p>	
13 - Mixité	<p><u>Catégorie Féminine :</u></p> <p>Les équipes engagées en championnat Féminin peuvent présenter sur les rencontres un ou deux joueurs maximum du sexe masculin. Chaque joueur est traité selon son niveau de pratique. Les deux pourront faire partie de la même opposition. Leur participation sur le terrain est faite de la même manière que les autres joueuses (cf art 9)</p>	<p><u>Catégorie Masculin :</u></p> <p>Les équipes engagées en championnat Masculin peuvent présenter sur les rencontres autant de joueuses de sexe féminin souhaitées, qui peuvent jouer dans n'importe quelle opposition suivant leur niveau de pratique.</p>
14 – Opération JAP	<p>Toutes les équipes qui s'engagent en niveau confirmé sont tenues de faire participer leurs joueurs à l'opération JAP (Je Joue, j'Arbitre, je Participe) selon les modalités définies par la Commission Mini Basket.</p> <p>Un joueur de chaque opposition 1 et 2 des deux équipes participent respectivement à l'arbitrage des oppositions 2 et 1, avec un arbitre référent confirmé de l'association recevant la rencontre.</p>	
15 - Sanctions	<p>Les associations ne respectant pas ce règlement seront sanctionnées suivant les dispositions financières et les règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne au même titre que les championnats de jeunes.</p>	